

## « Les juges étrangers de ladite Cour des droits de l'homme »

Etat de droit et droit international dans le discours de l'Albisgüetli 2010 de l'ancien Conseiller fédéral Christoph Blocher

Source : [http://www.svp-zuerich.ch/nt/download/100115\\_albisgüetlirede\\_cb\\_fr.pdf](http://www.svp-zuerich.ch/nt/download/100115_albisgüetlirede_cb_fr.pdf)

(...)

Mesdames et Messieurs, aujourd'hui nous devons constater avec effroi que nos **autorités sont les premières à mépriser ce pilier de notre Etat**. Et quand je dis autorités, je ne pense pas seulement aux conseillers fédéraux, aux parlementaires et aux juges, mais à **tout le contexte qui constitue la puissance de l'appareil étatique**. Il s'agit avant tout des **toutes-puissantes administrations, des nombreux professeurs, intellectuels et innombrables experts pour tout et n'importe quoi**. Toutes ces personnes vivent finalement de l'Etat et de son activisme, mais elles sont payées par les citoyens dont ils cherchent à rogner les droits. Je songe aussi à tous ces formidables bienpensants qui touchent de généreuses indemnités de l'Etat pour mettre en évidence leur bienpensance. Rappelez-vous également ces innombrables actes administratifs, jugements de tribunaux, articles de lois, expertises, conférences académiques, etc. dont les auteurs sont aussi massivement soutenus par le mainstream médiatique. Tous ces individus scient discrètement les piliers de notre système étatique qui a pourtant fait la preuve de son efficacité. **Leur but final est tout simplement de supprimer la démocratie. Ils veulent plus d'Etat et moins de citoyens responsables; ils veulent moins de liberté pour les citoyens et plus de pouvoir pour l'Etat. Donc plus de socialisme.**

p. 7

(...)

Mais comment éliminer la démocratie directe qui permet aux citoyens non seulement d'élire, mais aussi de **décider**? C'est précisément la question que se posent nos adversaires. La manière la plus expéditive serait sans doute de recourir à la force des armes ou à la persécution. Mais ces méthodes sont trop visibles. On en cherche donc des plus douces et des plus discrètes. La meilleure manière d'agir est de faire intervenir les tribunaux. Ainsi, on aura toujours le bel argument de l'Etat de droit. Et comme nos lois nationales ne suffisent pas à supprimer la démocratie directe, on recourt au droit étranger. On appelle cela droit international public ou droits de l'homme. Des notions vagues que l'on peut arranger à toutes les sauces. D'autant plus facilement que ce droit n'est pas édicté par le législateur prévu par la Constitution, c'est-à-dire le citoyen.

**Et si cela ne suffit toujours pas, on peut faire intervenir des juges étrangers. Il y en a partout et en grand nombre.**

p. 11

(...)

**Ces antidémocrates ont révélé leur vrai visage et leurs intentions malpropres dans le cas de l'initiative sur les minarets.** Les habitués politiques, professeurs, journalistes et artistes ont de manière parfaitement antidémocratique insulté le souverain pour avoir pris une "fausse" décision; pire, ils ont invité au **non-respect du résultat de ce scrutin. Ils ont fait appel au droit étranger et aux juges étrangers pour faire annuler le choix du peuple.**

Leur but est simple: **interdire les initiatives qui permettent au peuple de décider autre chose que ce qu'ils veulent. Leur but est de museler les citoyens ou, s'ils n'y parviennent pas, de faire intervenir les juges étrangers de ladite Cour des Le Club helvétique**, une association de bienpensants antidémocratiques, a eu cependant un bien curieux sursaut démocratique: il a annoncé une **initiative populaire pour faire revenir le peuple sur l'interdiction des minarets**. On était agréablement surpris devant l'intention de ces Dames et Messieurs de descendre dans la rue pour récolter péniblement des signatures. Mais l'illusion fut de courte durée, car ces milieux ont vite compris qu'une initiative exige du

travail et de l'argent. Alors, pas question de se salir les mains et de délier les cordons de la bourse. Trop pénible de récolter 100 000 signatures. **Et vite fait ces Messieurs-Dames ont annoncé que finalement ils préféreraient renoncer à ce pénible acte démocratique.**

Dommmage!“

p 12 f.